



**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 Février 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D22.003

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D22.003: VALIDATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DES ENJEUX DE L'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT)

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le travail de la Chargée de Mission « Petites Villes de Demain » qui a abouti à un diagnostic de territoire et qu'il convient de valider pour pouvoir avancer sur la mise en place de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Il donne la parole à M. Sébastien BLANC, Vice-Président en charge de la Commission « Schéma de Cohérence Territoriale et Schéma de Secteur (SCOT) – Urbanisme – Logement – Petites Villes de Demain » afin qu'il présente ce dossier.

M. Sébastien BLANC rappelle que la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN est une jeune structure, en phase de construction et consolidation. Dans ce cadre, l'opération de revitalisation de territoire (ORT) constitue une occasion unique pour fédérer l'ensemble du territoire autour d'une vision commune, d'engager une vraie dynamique et donner une âme à cet EPCI.

L'animation de l'ORT/PVD confiée à la CC ALCT est un signal fort de cette démarche. Plusieurs enjeux majeurs ont été identifiés en début de mandat et figurent pour l'essentiel dans l'ORT.

- 1) L'habitat
Produire des logements afin de répondre à l'inadaptation de nombreux logements existants (accessibilité, mise aux normes thermiques, ...)
- 2) Economie
Redynamiser les commerces en « centre bourg » (lutte contre la vacance, adaptation...),
Recherche de financement pour créer des Zone d'activités notamment dans la vallée du Lot (reconquête de friches industrielles)
- 3) Attractivité du territoire
Elargir fortement le tourisme vert autour des chemins de randonnées, VTT, l'escalade, le canoé, l'équitation au-delà de la saison touristique habituelle.
Développer la politique culturelle locale (réseau entre les bibliothèques, manifestations portées par les associations ou les collectivités...)

Favoriser la mobilité en l'absence de transports en commun (bus et trains) en soutenant le TAD (transport à la demande), le covoiturage, le développement de pistes cyclables.

Tels sont les 3 axes prioritaires de la CC ALCT, qui vont se décliner dans la mesure du possible, dans toutes les actions des élus au cours de cette mandature et qui devraient être intégrées dans le cadre de l'ORT.

Le programme « Petites Villes de Demain » (PVD) a pour objectif de soutenir, sur la période 2020-2026, des territoires comprenant des Communes rurales de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité vis-à-vis de leur bassin de vie grâce à la mise à disposition d'un ensemble de services et d'équipements. Ces Communes montrent des signes de fragilité (offre de logements inadaptée, érosion commerciale, dégradation du bâti ancien, etc.) mais font également preuve d'une attractivité qu'il est nécessaire d'accompagner.

« Petites Villes de Demain » a pour ambition d'accompagner les élus locaux et de leur apporter les moyens, les outils et les partenaires nécessaires leur permettant de se doter d'un projet global de revitalisation et de le piloter sur la durée du mandat municipal.

Aussi,

Vu la convention signée 24 mars 2021 portant adhésion au programme Petites Villes de Demain, conclue entre la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN et les Communes de BANASSAC-CANILHAC, CHANAC, LA CANOURGUE, MASSEGROS CAUSSES GORGES et SAINT GERMAIN DU TEIL.

Considérant la première étape de cette convention d'établir un diagnostic partagé et synthétique du territoire, afin d'identifier les enjeux à prendre en compte pour la revitalisation du territoire, dans la perspective de l'élaboration de fiches-actions (ou projets) constituant, à termes la convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT),

Considérant, la synthèse du diagnostic, annexée à la présente, et l'identification des enjeux consistant en plusieurs axes de travail :

- Développer l'offre de logements, en termes de production, réhabilitation et restructuration pour le renouvellement et l'accueil de nouvelles population
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics,
- Enfin, un axe complémentaire et transversal, correspondant à l'enjeu culturel du territoire, accompagner la structuration d'une politique culturelle et du patrimoine à l'échelle communautaire

Considérant l'avis favorable de la Commission communautaire « SCOT, Urbanisme, logements, Petites Villes de Demain » en date du 13 janvier 2022 sur le diagnostic établi, les axes de travail ci-dessus et les enjeux identifiés,

Considérant l'intérêt d'organiser, dans les prochaines semaines, des groupes de travail thématique pour l'élaboration des fiches actions indispensables à la rédaction de la convention d'ORT,

Il est demandé à l'assemblée de prendre position sur le diagnostic, les 5 axes (préconisés par l'Etat) ainsi que le 6^{ème} axe transversal et complémentaire, spécifique au territoire de la CC ALCT et de valider le principe de groupes de travail pour l'élaboration de fiches-actions (projets) à intégrer dans la future convention d'ORT.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Vice-Président et après échanges de vues, et après en avoir délibéré

VALIDE le diagnostic de territoire établi, et les orientations de la stratégie territoriale des cinq communes inscrites dans le programme Petites Villes de Demain (BANASSAC-CANILHAC, CHANAC, LA CANOURGUE, MASSEGROS CAUSSES GORGES et SAINT GERMAIN DU TEIL) pour engager la phase de rédaction des fiches actions de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT),

VALIDE les enjeux pour le territoire de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, consistant en plusieurs axes de travail, à savoir :

- Développer l'offre de logements, en termes de production, réhabilitation et restructuration pour le renouvellement et l'accueil de nouvelles population
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics,

- Enfin, un axe complémentaire et transversal, correspondant à l'enjeu culturel du territoire, accompagner la structuration d'une politique culturelle et du patrimoine à l'échelle communautaire.

ACTE le principe de la mise en place de groupes de travail visant à la rédaction de fiches actions (ou projets) dans chacune des collectivités concernées.

AUTORISE Monsieur Le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 15 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Tremoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL



Opération de Revitalisation de Territoire

Phase : Diagnostic, orientations et stratégie d'action

Synthèse des éléments de diagnostic, enjeux et stratégie du territoire

En s'inscrivant dans le programme national « Petites villes de demain », les élus de la CC ALCT souhaitent saisir l'opportunité de s'engager dans la préfiguration d'une stratégie territoriale plus large, dans l'attente du SCOT dont l'élaboration démarrera prochainement.

Rappelons que l'action publique locale nécessaire doit être pensée de manière transversale et à l'échelle intercommunale pour réussir à créer un véritable effet levier.

Les premiers éléments de diagnostic figurant en annexe 1, portent sur la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn et les 5 communes engagées dans la démarche Petites Villes de Demain afin d'identifier les interactions (concurrences, difficultés, complémentarités...) entre certaines fonctions des centre-bourgs et le reste de l'intercommunalité.

Les diagnostics menés confirment des points de fragilité dans chacune des 5 polarités de la CC ALCT (dossiers Centre-bourg pour La Canourgue et Saint Germain du Teil, rapports de présentation des PLU, études diverses des partenaires PETR Gévaudan, PNR Aubrac, DDT de Lozère et INSEE notamment).

Si la dynamique du territoire de la CC ALCT demeure à un niveau relativement satisfaisant, le foncier disponible pose cependant problème pour toutes perspectives de développement, une seule zone d'activité pouvant accueillir de nouvelles activités (La Tieule le long de l'Autoroute 75). Le taux de chômage reste inférieur à celui du département. Malgré les crises successives, les données socio-économiques sont considérées moins préoccupantes que sur d'autres territoires, l'indicateur du niveau de vie est légèrement supérieur à celui de la Lozère (20 920 contre 20 420 Euros), le taux de pauvreté est également en deçà de la moyenne départementale.

Le vieillissement amorcé depuis quelques années se poursuit, si le maintien à domicile des personnes âgées ou leur hébergement fait partie intégrale du projet de territoire, la question de la jeunesse est émergente. La Canourgue, Saint Germain et Banassac se sont rapprochées pour mettre en place un service jeunesse (projet en cours de formalisation). Si l'activité touristique est particulièrement importante, elle reste encore trop concentrée sur la belle saison et sur des espaces « phares » pouvant être sur-fréquentés. Le recrutement de salariés qualifiés nécessaire aux entreprises rencontre des difficultés, certaines communes peinent à retenir leurs ménages et à en attirer de nouveaux, surtout les ménages jeunes et actifs, une problématique liée au parcours résidentiel. Trouver à se loger, en accession à la propriété et plus particulièrement dans le secteur locatif peut constituer un frein à l'implantation de nouveaux ménages.

Par ailleurs, le parc de logements, plutôt ancien est touché par la hausse régulière de la vacance particulièrement dans les centre-bourgs (entre 8 et 10%), ceux-ci ne correspondant pas aux besoins (taille, confort, extérieurs ...). Un parc souvent en situation de précarité énergétique et dégradé.

A cela s'ajoute, on l'a souligné plus haut, une certaine raréfaction du foncier, rendant plus complexe la construction de nouveaux logements, recherchés en priorités par les nouveaux ménages.

Sur ce territoire de quelques 582 km², ces constats interpellent autant sur les questions de mobilité (la plupart des déplacements s'effectuant en voiture en l'absence de transports collectifs), d'accès aux soins/santé et aux services publics qu'en termes de cohésion sociale.

De plus, alors que la taille des ménages diminue, la majorité des logements sont des 4 pièces et plus, l'offre de petits logements restant insuffisante.

Marqué par un taux élevé d'indépendants, signe de vitalité et d'une certaine diversité, le commerce de proximité fait toutefois face à des difficultés récurrentes (concurrence de la grande distribution, évasion, E-commerce, crise sanitaire...), la plupart des espaces publics sont vieillissants, voire inadaptés, insuffisamment valorisés, la vie associative, certes plutôt riche, repose sur des bénévoles qui prennent de l'âge...

Le postulat de départ pour le projet PVD et sa déclinaison en ORT (opération de revitalisation du territoire) est le suivant : le maillage des 5 communes, leur complémentarité, structure le territoire, permettant ainsi d'améliorer et consolider l'attractivité du territoire.

A ce titre, les enjeux généraux du territoire peuvent ainsi être définis comme suit :

- ➔ **Renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire**
- ➔ **Conforter les polarités qui maillent le territoire rural**
- ➔ **Préserver et valoriser les atouts naturels du territoire**

Enjeux identifiés et stratégie à prendre en compte dans l'ORT-PVD

Les enjeux peuvent dépasser le cadre imparti à l'ORT, c'est toutefois, à ce stade, un choix politique en l'absence de projet de territoire finalisé, sans toutefois viser l'exhaustivité.

➔ **Axe 1 Enjeu habitat, un enjeu prioritaire en termes d'offre, de réhabilitation et restructuration pour le renouvellement et l'accueil de nouvelles populations**

Le diagnostic présentant un parc de logements assez ancien et peu diversifié, semble conditionner la poursuite du développement, ou tout au moins la dynamique économique du territoire, sa capacité à loger les ménages et ce tout au long de leur parcours résidentiel, c'est-à-dire à répondre aux besoins de logements en fonction de la situation des personnes (jeunes/vieux, en couple avec ou sans enfants, mobile ou moins...)

Dans ce cadre, les centre-bourgs de 5 communes PVD représentent un enjeu particulier, qui implique d'une part d'affiner la connaissance de la situation des logements (en termes de statuts et d'état) et de favoriser leur réhabilitation en considérant l'évolution de la demande et les besoins exprimés.

Rappelons que la tendance au vieillissement de la population, amorcée depuis plusieurs années, pose avec acuité la question du renouvellement et de l'accueil de nouvelles populations, dans un parc de logements qui évolue lentement (0.8% 2013/2018 dans la CC).

Comment répondre aux problématiques de l'habitat identifiées sur le territoire ?

Les enjeux et orientations envisagés ci-après, relèvent d'une approche générale qu'il conviendra d'affiner par communes, pour en définir les priorités et les traduire en actions adaptées.

Il est donc proposé de :

- Affiner la connaissance du marché du logement sur le territoire (des logements recherchés en périphérie mais de grands logements délaissés en centre-bourgs ? Le centre-bourg correspond à quel stade du parcours résidentiel ?)
- Améliorer la connaissance de la vacance (particulièrement sur la Canourgue, plus de 15% du parc) afin de la résorber et remettre dans la mesure du possible ces logements sur le marché une fois réhabilités, promouvoir les outils et procédures de traitement, aides financières et fiscales, inciter à l'investissement en centre-bourgs
- Développer une offre attractive de logements locatifs en centre-bourgs répondant aux besoins identifiés, réaliser des opérations de réhabilitation de l'habitat en centre-bourgs (Saint Germain, La Canourgue, Chanac)
- Accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans la rénovation énergétique de leurs logements sur l'ensemble du territoire et adaptation de ceux-ci (dispositifs en lien avec aides de l'Anah et PIG)
- Faciliter l'habiter en centre-bourg (confort des logements, qualité de vie, proximité), (re)donner envie de vivre en centre-bourg
- Valoriser les opérations de restauration/ravalement de façades en centre-bourgs (habitat et commerces en rez-de-chaussée pour un centre-bourg attractif), communiquer sur les réalisations
- Etudier les éventuelles pistes de modification de statut d'occupation et transfert d'affectation (résidences secondaires et meublés de tourisme potentiellement mutable en logements permanents)
- Développer une nouvelle offre de résidences autonomes et de services pour les personnes âgées et/ou handicapées (habitat inclusif).

→ Axe 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré

De récentes études réalisées à la demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI de Lozère) montrent des comportements d'achats plutôt favorables à l'échelon local, notamment pour ce qui est des produits alimentaires. Les commerces de centre-bourg auraient donc un avenir, sous réserve cependant d'un accompagnement fort. De plus, le territoire demeure attractif, même dans un contexte économique difficile, jouant de la proximité de l'axe A75, de son atout touristique, de son identité Nature... des atouts à entretenir collectivement, avec les partenaires.

Il s'agit donc d'analyser finement la situation par communes, au regard du commerce et des activités, pour les traduire en actions à mener à l'échelle des centre-bourgs :

- Dynamiser l'économie locale, s'appuyer sur les acteurs et valoriser les ressources (soutien aux activités agricoles, attirer les entreprises, faciliter leur implantation sur le territoire, amplifier l'offre d'activités touristiques sur une période plus large que la saison estivale)

- Recenser les commerces vacants et ceux en difficultés, notamment sur La Canourgue, en lien avec les acteurs compétents (Occtav, Lozère Développement, etc...) et en mobilisant les possibilités d'études de PVD, envisager un dispositif de soutien accompagnement local ?
- Lutter contre la vacance commerciale en centre-bourg, travailler avec les propriétaires à la réalisation de travaux, voire de regroupement de locaux, accompagner d'éventuels changements d'affectation
- identifier les parcours marchands
- Suivre, accompagner et mettre en relation les porteurs de projets et les propriétaires
- Accompagner, soutenir la rénovation des locaux (en lien avec les opérations de réhabilitation de logements, aide à l'embellissement des façades)
- Renforcer l'attractivité et l'offre commerciale du territoire et des centre-bourgs disposant de commerces de proximité (La Canourgue, Chanac, Banassac), accompagner l'organisation et la coordination d'animations (commerciales, festives etc), soutenir le réseau d'acteurs (notamment les actions éventuelles de l'association des commerçants), s'adapter aux nouveaux modes de consommation (livraison, drive, plateforme de E-commerce ?)
- Donner une image positive du centre-bourg, valoriser toutes les vitrines, l'ambiance générale, l'espace public, mettre en scène les commerces, les espaces publics, le patrimoine.

→ Axe 3 Développer l'accessibilité, la mobilité, les connexions

La population est obligée à une grande mobilité, toutefois le territoire peut s'inscrire dans une autre dynamique, en poursuivant la réflexion collective entamée avec les partenaires (adhésion au Schéma de mobilité du PNR AUBRAC en cours d'élaboration) en expérimentant de nouveaux modes de déplacements (mobilité douce - se déplacer à vélo, stimuler les relations de proximité en favorisant les déplacements de proximité partagés, le covoiturage) participant à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Les enjeux et orientations proposées sont les suivants :

- Analyser les déplacements (dans une perspective de développement des modes alternatifs, du covoiturage local notamment) et développer les transports alternatifs
- Développer le transport à la demande, élargir les conditions d'accès ?
- Développer les mobilités douces, liaisons piétonnes et vélos, valoriser les modes de déplacements doux vélos et piétons en centre-bourgs et des hameaux vers les centre-bourgs avec la création de liaisons et cheminements adaptés
- Développer et optimiser le stationnement à proximité immédiate des centre-bourgs.
- Prendre en compte les besoins éventuels de locaux annexes en centre-bourg (abris vélos /poussettes sécurisés)
- Proposer un transport (navettes) sur des périodes ou moments spécifiques de l'année (ex festivités, marchés etc...)

→ Axe 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Les espaces publics, rues et places, passages, venelles, constituent des espaces de rencontres, d'échanges, des lieux de la vie collective et de sociabilité, ils participent directement à la qualité de vie des habitants et visiteurs. Il s'agit donc d'appréhender, comprendre et aménager ces espaces associant les différentes fonctions d'habitat, commerces et services, en termes d'accessibilité, de fréquentation, d'ambiance, de « praticabilité ». Leur requalification, leur animation constitue donc un enjeu de revitalisation en centre-bourgs. Sur les 5 communes PVD, l'espace public a été diversement considéré, valorisé et entretenu dans la dernière décennie. Aussi, une marge de progrès existe-t-elle pour l'analyse et la prise en compte des fonctions des espaces publics, leur amélioration, leur valorisation reste à envisager avec les partenaires qualifiés (ex CAUE).

Dans ce domaine, l'expérience de la Canourgue peut être intéressante, la commune a en effet entrepris de requalifier la place principale du centre-bourg, rassemblant plusieurs fonctions urbaines (rencontres, festivités, stationnement...).

Les enjeux, orientations sont à affiner à l'échelle des communes, cela comprend :

- (Re)qualifier les espaces publics dans et aux abords immédiats des centre-bourgs afin d'offrir un cadre attractif aux activités et services, un cadre de vie agréable pour les habitants et les touristes
- Animer l'espace public en centre-bourgs, le mettre en scène (animations, médiation, évènementiel) notamment sur le parcours marchand des centre-bourgs, donner à voir l'espace public, valoriser l'identité et l'histoire locales, (fréquentation, ambiance générale, fonction)
- Rationaliser le stationnement, créer ou optimiser des places à proximité des centre-bourgs
- Mettre en place ou améliorer une signalétique piétonne, un parcours marchand
- Finaliser les PAVE (plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- Préserver et valoriser le patrimoine historique et architectural de caractère
- Reconquérir les espaces anciens de jardins, terrasses agricoles ou friches en périphérie immédiate des communes, valoriser les abords des centre-bourgs (aménagement des sentiers historiques à la Canourgue, ouverture vers les friches agricoles pour exploitation cf Chanac)
- Valoriser le caractère topographique et la présence de l'eau, les escaliers, passages, venelles (La Canourgue)
- Faciliter dans l'espace public les déplacements des personnes âgées ou handicapées et pour toute personne à mobilité réduite (adaptation des cheminements, liaisons piétonnes et espaces publics pour tous publics).

→ Axe 5 Fournir l'accès aux équipements et services publics

Accéder aux équipements et services publics qu'ils soient administratifs, culturels, de loisirs ou sportifs, est indispensable. Un réel investissement a d'ailleurs été réalisé ces dernières années sur le territoire avec la réalisation (effective ou en cours) de Maisons France Services, de Maisons médicales, différents équipements font l'objet de projets d'amélioration, extensions voire constructions (multi-accueil de la Canourgue, piscine, salle multiculturelle de Banassac... Toutefois, le territoire reste déficitaire du point de vue de l'accès aux services de santé. Le projet global d'accès aux services publics reste à parfaire vers un projet plus collectif à l'échelle intercommunale ?

Les enjeux et orientations envisagés pour maintenir, voire développer l'accès aux équipements et services publics restent à affiner et mettre en priorité, en l'état il s'agit de :

- Favoriser un accès satisfaisant aux services publics dans les Maison France Services (équité, proximité, régularité)
- Poursuivre le développement des activités et du réseau local France Services sur le territoire
- Améliorer l'accès aux soins et à la santé, en développant les projets de maisons médicales (médecins)
- Identifier, apprécier et développer des espaces de coworking et (ou) tiers-lieux répondant à une nouvelle manière de travailler, de collaborer, d'être ensemble
- Développer l'accès aux services de lecture publique, actions culturelles/médiations, expositions (dans le cadre d'un réseau intercommunal multi-sites)
- Développer un nouvel équipement culturel et associatif pouvant rayonner sur l'ensemble du territoire (Cf Axe 6 - accompagnement à la structuration d'une politique culturelle communautaire)

→ Axe 6 (transversal) Accompagner la structuration d'une politique culturelle et du patrimoine à l'échelle communautaire

Premier contact avec la ville, le patrimoine, les représentations de l'histoire locale et la vie culturelle participent à l'attractivité du territoire, au cadre de vie et à la fréquentation effective des centre-bourgs, constituant un ancrage dans le territoire et favorisant la cohésion sociale.

De plus, dans leurs pratiques, leurs projets de festivités, actions et animations, les associations nombreuses et diversifiées concourent à une certaine dynamique, favorisant notamment la fréquentation des centre-bourgs, offrant des occasions de venir en « ville », d'occuper positivement l'espace, bref de contribuer à faire (re)vivre les centre-bourgs et leurs équipements (salles culturelles, bibliothèques etc...)

Quel serait l'objectif ? La collaboration des acteurs locaux pour l'émergence d'un projet culturel collectif participant au rayonnement de la CC ALCT, à une offre équilibrée et diversifiée pour tous les publics.

Dans ce cadre, les enjeux et orientations seraient les suivants, sous réserve d'en définir la légitimité et les priorités :

- Promouvoir le territoire et accompagner la CC dans la structuration d'une politique culturelle en lien avec les acteurs culturels, associations et partenaires (Tourisme notamment)
- Préserver et valoriser le patrimoine historique et architectural de caractère en centre-bourgs (cf la mise en œuvre d'un SPR site patrimonial remarquable à la Canourgue), poursuivre ou développer la mise en scène des centre-bourgs

- Soutenir la Culture et la programmation de spectacles vivants sur le territoire en lien avec les acteurs locaux (notamment sur l'espace public), en s'appuyant sur le nouvel équipement culturel et associatif prévu sur Banassac ayant vocation à rayonner sur le territoire
- Valoriser l'histoire locale, la topographie, les paysages pour créer des projets faisant sens avec le territoire
- Accompagner un développement équilibré de la lecture publique, l'action culturelle avec les bibliothèques du territoire, en structurant un réseau intercommunal multisites à l'échelle de la CC ALCT, en lien avec l'accueil d'une Microfolie (musée numérique et médiation permettant l'accès de tous aux œuvres d'art...)
- Promouvoir la connaissance et la compréhension de l'art sous toutes ses formes (accueil d'artistes en résidence)
- Restaurer le petit patrimoine des communes présentant un intérêt identitaire ou historique (fours, fontaines, etc...)

Où en sommes-nous à ce stade ?

Dans cette ORT en cours de construction (définition des axes prioritaires, niveaux d'intervention entre intercommunalité et communes, études, élaboration des actions) il s'agit à ce stade de proposer une étape collaborative, moins formelle que le conseil communautaire, l'organisation d'une visite de terrain, celle-ci initialement programmée en début d'année 2002, est reportée au printemps.

Un premier geste, simple, qui a le mérite de rassembler tous les élus, associant sur certaines des problématiques ci-dessus, élus et techniciens avec la participation active de l'ADIL, du CAUE de Lozère et de la DDT de Lozère, avec nos remerciements pour leur investissement.



Éléments de diagnostic Opération de Revitalisation de Territoire

Les éléments de diagnostic du territoire pour les 5 collectivités engagées dans le programme Petites Villes de Demain proviennent de l'INSEE et différents partenaires DDT48, PETR Pays du Gévaudan Lozère/Projet de territoire, PNR Aubrac).

En guise de préambule au diagnostic

Structure intercommunale relativement jeune, la communauté de communes Aubrac-Lot-Causses-Tarn (CC ALCT) est issue de la fusion en 2017 de 2 communautés de communes, elle même comprenant deux communes nouvelles (Masegros-Causses-Gorges et Banassac-Canilhac). Si la candidature au programme PVD fut initiée par la Communauté de Communes qui porte l'ingénierie de projet, chacune des 5 communes ont également fait acte de candidatures. Ainsi, conservent-elles la maîtrise totale de leur projet, tout en partageant le pilotage général de l'ORT. La CC ALCT s'engage dès lors dans une gouvernance flexible et fédératrice, intégrant les différents niveaux de projets visant au développement du territoire dans le cadre d'un maillage cohérent.

L'opération de revitalisation (ORT) est donc l'occasion de fédérer le territoire autour d'un diagnostic, d'orientations communes et de projets partagés, d'apporter des réponses les plus adaptées possibles aux problématiques des 5 communes directement concernées, s'inscrire également dans le défi de la transition écologique, maintenir l'accès aux services publics et commerces de proximité dans les centre-bourgs, développer l'offre de logements. Et bien évidemment, de faire écho ou de compléter les différents programmes ou dispositifs déjà engagés ou en voie de l'être (notamment « Bourg Centre Occitanie » dont Saint Germain du Teil et La Canourgue ont été lauréates).

Les 5 communes inscrites dans le programme PVD, Banassac-Canilhac, La Canourgue, Chanac, Masegros Causses Gorges, Saint Germain du Teil, représentent environ 80% de la population globale de l'EPCI. En ce sens, l'opération de revitalisation bénéficiera à l'ensemble du territoire.

1- Présentation du territoire et démographie

La Lozère ... un département rural et peu peuplé, et donc peu dense (moins de 14 habitants au km² alors que la moyenne française est d'un peu plus de 100 habitants au km²), présentant globalement des altitudes de moyenne-montagne plutôt élevées avec un climat relativement rude, c'est aussi un des départements métropolitains les plus âgés, ou les personnes vivent moins souvent seules, la solidarité familiale s'exerçant ...

Représentant environ 10% de la population du Département soit 7 968 habitants en 2018 sur un territoire de 582 km², la CC ALCT bénéficie d'une situation privilégiée entre l'Aubrac et les Gorges du Tarn, desservie par l'autoroute 75.

Défini comme espace peu dense voire très peu dense selon les communes, hors influence de grandes villes, la **densité** moyenne est de 13,6 habitants au km², variant de 42,7 à Banassac à 6,1 pour le Massegros, 20,6 à la Canourgue comme Chanac et près de 40 habitants au km² à Saint Germain.

Avec une **croissance démographique relativement modeste**, équivalente à 0,44% en 2018 et principalement due au solde migratoire positif, la CC ALCT demeure un territoire attractif comptant 7 968 habitants.

Ce territoire est plus « **jeune** » que la Lozère, les moins de 20 ans représentant 23% de la population contre 21% dans le département, avec des situations différentes sur le territoire. Ainsi les moins de 20 ans constituent 21% de la population à Chanac, 14, 8% au Massegros, 23% à la Canourgue et près de 22% à Banassac. En ce sens, la création (en cours) d'un service jeunesse associant 3 communes (La Canourgue, Banassac, St Germain) est intéressante, une expérimentation à suivre.

La **tendance au vieillissement de la population** se dessine toutefois. En 2018 les plus de 60 ans représentaient 30,2% des habitants de la CC ALCT (32% en Lozère) contre 28.3% en 2013. Ces indicateurs sont toutefois à nuancer selon les communes. Ainsi, observe-t-on à Chanac 23,4% de personnes âgées de plus de 60 ans et 36.3% à Saint Germain. Les retraités constituent ainsi 21% de la population totale (24.5% en Lozère). A noter que le territoire est particulièrement prisé des retraités (installation définitive ou résidence secondaire) provenant d'autres départements de la Région Occitanie (Gard, Hérault...).

L'**indicateur du niveau de vie** est légèrement supérieur à celui de la Lozère (20 920 contre 20 420 euros), le taux de pauvreté est en deçà de la moyenne départementale.

Bien évidemment la structure de la population interagit avec l'habitat-logement mais également les équipements publics (crèches / écoles ou logements inclusifs). Aussi, est-il opportun d'appréhender ces questions en termes de dynamique sur le territoire.

2- Habitat et logement

Historiquement la structure familiale, fondée sur des familles avec enfants, a impacté le parc de logements, expliquant autant la taille que le type des logements sur le territoire : ainsi les **logements de 4 pièces et plus** représentent entre 45 et 51% du parc, avec une large majorité de maisons individuelles (près de 84% à Chanac comme à Banassac et jusqu'à 88% au Massegros).

La taille moyenne des ménages de la CC ALCT ayant diminuée depuis plus d'une décennie soit 2,2 personnes par ménage en 2018, elle se rapproche de celle des ménages lozériens (2,1 personnes). Cette tendance pourrait générer une **inadéquation des logements** (grands logements d'une surface moyenne de près de 90m²) face aux besoins.

Concernant le logement, le parc est assez homogène, il comprend, comme vu plus haut, une large **majorité de maisons individuelles**, 86.3% dans la CC ALCT contre 78.8% en Lozère, en lien direct avec le caractère rural du département.

Rappelons qu'il s'agit plutôt de grandes maisons, les 4 pièces et plus correspondant à près de 70% du parc alors que les petits logements d'1 à 2 pièces en constituent de 5 à 8% selon les communes. Ces **petits logements** permettent d'accueillir des personnes âgées, des étudiants et des saisonniers. Ce secteur est en tension au vu de l'insuffisance de l'offre sur le territoire.

Les 6 035 logements de la CC ALCT se répartissent en 57,3% de résidences principales (reflétant la situation lozérienne soit 57.4%), 10,2% de logements vacants et plus de 32,5% de résidences secondaires.

Ces logements se répartissent en 73% de propriétaires-occupants (PO). Encore une fois, cette moyenne est modulée selon les communes, 84,2% de PO au Massegros, 66,4% à la Canourgue, 72% à Saint Germain du Teil. Le taux de propriétaires-occupants atteint seulement 68% en Lozère.

Le secteur du **locatif** occupe 26,7% du parc, contre 31.5% en Lozère, il se répartit en 4.2% de logements sociaux et 22.5% de logements privés (7.5% et 24% en Lozère).

La relative faiblesse du logement locatif pourrait être un frein à l'accueil de nouveaux ménages sur le territoire, d'autant que la **rotation** au sein de ce parc semble peu importante notamment dans le parc social. Pour la Canourgue, ce sont souvent des étudiants qui occupent les petits logements, la rotation est donc plus ou moins annuelle dans ceux-ci. Au Massegros, il s'agit plutôt de salariés en CDD ou saisonniers qui, s'ils ne trouvent pas de logements, s'installent sur d'autres territoires (Séverac par exemple).

Cette **rotation** n'existe pas vraiment dans de plus grands logements destinés aux ménages avec enfants, une fois les familles installées dans un logement locatif (de type maison individuelle), elles ne le quittent éventuellement, que dans le cadre d'une accession quelques années plus tard. Au Massegros, cette situation génère une demande permanente de maisons avec un extérieur (salariés Lactalis), à laquelle la commune s'efforce de répondre, en participant à la réalisation de petits lotissements de 4 à 6 logements dont les maisons sont très vite attribuées (un lotissement en cours). Rappelons à ce propos, qu'il peut paraître légitime, pour nombre de nouveaux venus et de ménages voulant s'installer en milieu rural, d'acquérir ou louer un logement individuel avec du terrain. Cependant cette demande est-elle tenable sur le long terme ?

On peut ainsi mieux appréhender les **tensions**, la déprise de certains logements anciens, ne présentant pas d'extérieur sans locaux annexes ou garage. Un véritable défi à relever pour les centre-bourg, dans ce contexte associant déconstruction/restructuration/réhabilitation.

La CC ALCT pourrait donc connaître une certaine tension du marché immobilier, en lien :

- d'une part avec un phénomène de « rétention de biens » (pas de revente suite à héritage d'un bien sans générer d'occupation même ponctuelle par les héritiers ne vivant pas sur le territoire),
- d'autre part, un secteur de la construction de plus en plus contraint faute de foncier à lotir (0.8% par an) et un nombre modéré de réhabilitations de logements anciens.

La connaissance des différentes **périodes de construction** peut permettre d'appréhender en partie les besoins de réhabilitation (travaux lourds ou de rénovation énergétique). 28% des logements de la CC ont été construits avant 1945, 34.8% entre 1946 et 1990, à nuancer cependant selon les communes. Certaines périodes sont plus significatives pour la construction locale. Ainsi avant 1919, 16% des logements construits à Saint Germain du Teil, mais 24% au Massegros et près de 19% à la Canourgue, plus de 22% à Chanac. Par contre, la période de construction entre 1946 et 1990, concerne plus de 43% des logements de Saint Germain du Teil, 33% à Banassac. Entre 1991 et 2005, 23.2% de logements construits à Chanac, ce sont près de 17% du parc construits après 2006 au Massegros.

La **vacance** dans le parc semble augmenter sensiblement depuis 2013, elle peut dépasser 10% selon les communes. Si sur Banassac la part des logements vacants semble diminuer avec 7.4% du parc, en revanche elle s'élève à plus de 15% à la Canourgue (concentré notamment sur le centre-bourg). Ce taux est de 9.6% pour le Massegros, en augmentation malgré la forte demande dans le village. A Saint Germain du Teil, bien que la part des logements vacants reste inférieure à la moyenne de la CC ALCT, on observe également une amplification du phénomène : 7.7% en 2008 contre plus de 10% en 2018.

A l'échelle de la CC ALCT, sur 422 **logements identifiés comme vacants**, 227 seraient très dégradés (Fichiers LOVAC 2019 catégories 7 et 8). Une réelle préoccupation qui semble plutôt concentrée sur les logements anciens et en centres-bourgs.

Les causes de cette désaffection sont multiples et gagneront à être précisées. En attendant, les mécanismes d'évolution et de transformation du bâti semblent peu (ou mal) fonctionner. Les biens vacants sont-ils habitables, correspondent-ils aux besoins des ménages ? En ce sens, la poursuite et l'accélération de la politique de rénovation et réhabilitation de l'habitat privé et social s'avèrent indispensables en associant lorsque c'est pertinent, les commerces/locaux en rez-de-chaussée.

Sur ce territoire à forte identité touristique, la part des **résidences secondaires** s'élève à plus de 32% du parc mais elle peut dépasser ce taux. Par exemple dans la commune nouvelle de Massegros Causses Gorges, plus de 39% des logements sont des résidences secondaires, expliqué en partie par la proximité immédiate des Gorges du Tarn. On peut comprendre dès lors la complexité d'une politique de l'habitat pour ce type de commune, une offre de logements locatifs restant insuffisante face à la dynamique de la demande, en progression constante (provenant notamment de nouveaux salariés sur la commune) et des résidences secondaires occupés seulement une partie de l'année, sans parler de la raréfaction des zones ouvertes à la construction.

3- Les secteurs d'activités économiques, l'emploi

Les activités économiques sont plutôt regroupées dans les **secteurs** de l'agro-alimentaire, médico-social, services et tourisme.

La répartition de la population active par **catégories socio-professionnelles** reflète celle de la Lozère, avec toutefois, quelques nuances. Les cadres /professions intellectuelles représentent 4,6% sur le territoire de la CC ALCT, idem dans le Département, les professions intermédiaires près de 13,1% (12,6% en Lozère). Les employés constituent 15,1% des actifs (16% en Lozère) enfin, la représentation de la CSP des ouvriers est d'un peu plus de 11% contre 10,9% dans le Département.

En lien avec son caractère rural, le territoire compte 14.7% d'emplois dans l'agriculture (10,9% en Lozère). Le territoire est inclus dans les zones de production de plusieurs labels (Roquefort, Laguiole notamment). Soulignons que le vieillissement des chefs d'exploitations, la non-reprise des exploitations et la déprise agricole deviennent une réelle préoccupation.

Avec un **taux de chômage** de 7,2% en 2018 (plus de 9% en Lozère), la CC ALCT reste relativement dynamique, comptant près de 3 000 emplois localisés sur le territoire. L'indicateur du **taux d'activité** mesurant le rapport population active par rapport à la population totale est de près de 46%, ce qui est un peu plus élevé que le taux moyen lozérien de 44.9%. A noter que certains secteurs connaissent des difficultés à recruter localement notamment dans les domaines exigeant une certaine technicité et ingénierie, des emplois exigeant une qualification spécifique.

Autre indicateur, l'**indice de concentration de l'emploi** de 88,5 met l'accent sur la fonction résidentielle du territoire (par comparaison à une fonction de pôle d'emploi), ce qui indiquerait que les résidents actifs travailleraient en majorité à l'extérieur de la CC.

Le territoire est à la fois représenté par des petites entreprises de moins de 10 salariés (23% dans la CC et 25% en Lozère) et par quelques **entreprises de plus de 200 salariés**, dont la « Laiterie du Massegras – Lactalis ». Plusieurs filières sont en cours de développement dans le domaine du bien-être et aromatique, s'appuyant sur les entreprises déjà installées sur le territoire (Crodarom et Essenciagua). Elles illustrent l'engagement de la Lozère et du territoire, pour la diversification des productions.

Le **secteur du tourisme** est particulièrement important sur le territoire. L'accueil en hébergements y est diversifié (hôtel, camping, villages de gîtes, gîtes des particuliers...). Rappelons que le territoire accueille de 38 000 à 41 000 touristes chaque année (données 2020), qu'il dispose d'un patrimoine architectural et naturel remarquable et bénéficie de plusieurs labels existants ou en cours d'obtention (Grand site des Gorges du Tarn, Parc Naturel Régional de l'Aubrac, Natura2000...). A noter que la réhabilitation des villages de gîtes sera une problématique de rénovation énergétique notamment, à considérer à court terme (La Canourgue, Chanac).

Autre activité importante de la CC ALCT, et dans toute la Lozère également, l'accueil de personnes âgées ou handicapées dans des **établissements spécialisés**. On compte ainsi 3 maisons d'accueil spécialisées, 1 foyer d'accueil médicalisé et plusieurs maisons de retraites qui sont autant d'emplois sur le territoire (près de 300 personnes).

Malgré les différentes crises économiques successives concourant au ralentissement de l'activité, le territoire conserve des **opportunités de développement économique** (industrie agro-alimentaire, accompagnement des filières locales, économie résidentielle et mise en place d'une stratégie de tourisme de destination notamment), favorisé d'une part par sa proximité immédiate avec l'A75 et par un environnement départemental et local favorable à entrepreneuriat et aux partenariats.

4- Le commerce

Le **commerce dit de proximité**, marqué par un taux important d'indépendants, bien que diversifié, est fragilisé sur le territoire. Soulignons la présence d'au moins une supérette sur chacune des 5 communes, située en centre-bourg et répondant à l'achat de produits alimentaires de base. Son maintien et sa revitalisation constitue un enjeu local majeur, notamment pour le centre-bourg de la Canourgue.

Les achats en supermarché s'effectuent sur Banassac, dans une zone de qualité médiocre qui gagnerait à être réaménagée, sa lisibilité, l'accès et le stationnement étant notamment quelque peu laborieux.

L'**évasion commerciale** est estimée à près de 18%, avec une concurrence importante des grandes surfaces, estimée à 53% pour les produits non alimentaires et 73% pour ceux alimentaires. Face à l'évasion commerciale (loisirs, équipement de la personne, et de la maison notamment) vers les bassins de vie à proximité (Séverac, Marvejols voire Millau et Rodez, dans une moindre mesure Mende), l'offre commerciale locale pourrait évoluer en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux et en proposant animations commerciales, marchés à thèmes etc... Par ailleurs, le développement de l'**E-commerce** mériterait d'être mieux appréhendé, avec des recherches de complémentarités (points de livraison, digitalisation des commerces par exemple si possible situés en centre-bourgs).

La commune-centre de la CC, La Canourgue, présente plusieurs **locaux commerciaux vacants**, appartenant à des privés, dans le périmètre limité du centre-bourg et ce depuis plusieurs années. Leurs surfaces sont notamment inférieures aux besoins actuels (estimés à environ 80 à 100m²). Ces locaux sont inoccupés, peu entretenus, et les vitrines vides dans des façades en voie de dégradation renvoient une mauvaise image. Signalons toutefois que des porteurs de projets (commerces et artisanat) ont contacté la mairie pour des immeubles dont elle est propriétaire, des projets d'installation à prendre en compte dans les prochaines semaines (action partenariale à préciser).

L'enjeu est donc non seulement **d'occuper/animer les vitrines vides** mais aussi et surtout **d'accompagner les porteurs de projets** pour relancer les activités commerciales, en accompagnant la réalisation de travaux de réhabilitation et requalification, d'animations tout au long de l'année, de mise en scène de l'espace public. A ce titre, le projet de mise en place d'un site patrimonial remarquable (SPR) par la commune de la Canourgue, pourrait générer une dynamique nouvelle qu'il sera indispensable d'accompagner, (investissements immobiliers, animations, réfections de façade, ...) en lien avec la préservation et la valorisation des éléments remarquables du centre-bourg.

5- Les services et équipements publics

Le niveau de services, l'accès aux équipements sont relativement satisfaisants avec la présence d'écoles, crèches, lycée, équipements sportifs, un golf et 5 bibliothèques (correspondant à un niveau départemental de classification 3), des salles polyvalentes accueillant diverses manifestations.

Les **services publics** se sont adaptés à la nouvelle organisation administrative française, en développant 2 maisons France Services (MFS) de compétence communale sur le territoire, l'une située à la Canourgue (travaux de réhabilitation de l'ancienne vicairie en cours), l'autre au Massegros (associant à la MFS, l'agence postale municipale et le point lecture préfigurant la bibliothèque municipale). Une part de la population du territoire se déplace donc vers ces 2 MFS, ponctuellement ou plus régulièrement. A termes, un bilan de l'activité de ces 2 MFS, notamment dans leur contribution à la fréquentation du centre-bourg pourrait s'avérer intéressant. L'origine géographique des usagers sera à préciser pour La Canourgue. En ce qui concerne Massegros Causses Gorges, le rapport d'activité 2020 fait état d'une fréquentation locale à près de 98%. Ce public se répartit en 45% d'inactifs, 52% d'actifs et 3% de demandeurs d'emploi.

Plusieurs communes ont un projet de création d'espaces de travail partagés et connectés (coworking), ainsi la mairie de la Canourgue sera-t-elle en mesure de proposer un espace de coworking afin de répondre aux demandes qu'elle a reçu (demande ponctuelle pour quelques jours ou plus durable). Dans ce cadre, la CC ALCT pourrait également accompagner d'autres communes sur des projets (en cours de réflexion) allant du coworking jusqu'au Tiers Lieux (espaces partagés de production, d'insertion et de formation, d'expérimentation associant les différents acteurs locaux dans des projets innovants pour le territoire en mutualisant des équipements, des moyens et des compétences. Il s'agit de relever les défis des transitions environnementales, numériques, fabrication locale, alimentation durable, écologie et également en termes de lien social et de culture...

En termes d'enseignement, la CC ALCT présente plusieurs établissements publics et privés rassemblant quelques 966 élèves (chiffres 2018), on observe depuis plusieurs années une chute préoccupante des effectifs, interrogeant sur le renouvellement démographique (notamment l'accueil de nouveaux ménages avec enfants). Les collèges et lycées sont localisés à la Canourgue, pour une carte scolaire allant au-delà du périmètre de la CC ALCT.

Toutes situées en centre-bourgs, les **bibliothèques** municipales relèvent principalement de bénévoles dans leur gestion et l'animation, cas particulier de Chanac, bénéficiant d'un(e) salarié(e) sur un temps partiel. Une réflexion à l'échelle communautaire, engagée récemment, contribuerait à développer et faire rayonner la lecture publique sur le territoire.

Il a déjà été souligné que la solidarité familiale jouait localement un rôle prépondérant (par exemple sur la mobilité des personnes âgées). Se retrouver pour partager des moments conviviaux, festifs restent fédérateur pour le territoire. Ainsi, les **salles dites « polyvalentes »** constituent-elles le ciment de la vie sociale (réelle polarité du territoire), utilisées toute l'année pour toutes les festivités des villages, voire des moments plus officiels en tant qu'annexe de la mairie (élections par exemple). Dans les 5 communes PVD, ces salles, indispensables à la dynamique festive et associative sont également largement utilisées et rayonnent sur territoire de la CC ALCT (mises à disposition des associations pour diverses manifestations, spectacles vivants pour tous les publics...). A noter, le projet de remplacement de la salle multiculturelle de Banassac vétuste et peu fonctionnelle, par un projet de nouvel espace, à proximité immédiate du centre-bourg, dont le rayonnement devrait s'exercer au-delà des limites communales.

La vie associative est en effet, riche et diversifiée sur le territoire. Dans ce domaine, l'anticipation du vieillissement des bénévoles permettraient éventuellement de maintenir ce bon niveau d'animations culturelles et festives. La collaboration entre les associations locales et la scène conventionnée, « Scènes croisées en Lozère » permet de proposer sur toute l'année des **spectacles vivants** pour tous les publics. Cette situation pourrait être complétée très positivement par l'accueil ponctuel d'une Microfolie départementale, le principe en est acté.

En termes de **démographie médicale**, la situation est localement préoccupante notamment en ce qui concerne la médecine générale, avec moins de 7 praticiens pour 10 000 habitants et une difficile anticipation des départs à la retraite à venir. Pour rappel, l'état des lieux du projet de territoire du PETR Gévaudan-Lozère met en évidence que sur 26 médecins généralistes exerçant en libéral sur le territoire, 9 sont âgés de 60 ans ou plus (données 2016). Soulignons qu'une part des habitants du territoire, estimée à 4.8%, est à plus de 20 minutes d'un service de santé de proximité (la moyenne est de 1.2% en Région Occitanie). Comme souvent en milieu rural, l'accès à la santé devient donc pour le moins complexe, aussi la création de maisons médicales constitue une réponse adaptée et un réel enjeu. Le territoire en compte 3, dont celle de la Canourgue (la plus ancienne), celle de Chanac, enfin 1 en cours de réalisation au Massegras Causses Gorges.

L'offre de soins existe mais est inégale, en lien avec la faible densité du territoire et un manque d'**attractivité pour les praticiens de santé**. Une question à prendre en compte, peut-être à une échelle plus large que la CC. En effet, l'accès à la santé constitue un critère pouvant être décisif pour l'installation de nouveaux ménages. De plus, à l'échelle de la CC ALCT, plusieurs établissements médicaux sociaux sont recensés (maisons d'accueil spécialisées, foyer d'accueil médicalisé, maisons de retraites) posant avec encore plus d'acuité la question de l'accès aux soins.

Sur la question de l'accès à internet, l'amélioration de la couverture **haut débit** du territoire est en cours de déploiement.

6- Le patrimoine et les espaces publics

Premier contact avec la ville, le Patrimoine, son histoire et la vie culturelle locale participent à l'attractivité du territoire et à la fréquentation effective des centre-bourgs. Ils constituent un ancrage dans le territoire, favorisant la cohésion sociale.

L'ensemble des communes dispose de différents **petits patrimoines**, (fontaines, fours, ... par exemple) contribuant à leur identité propre. Ceux-ci sont plus ou moins bien conservés, une restauration est envisagée en fonction de leur état. Ce projet dont la coordination pourrait s'effectuer à l'échelle intercommunale en lien avec un prestataire à désigner ou une association. Par exemple, la Confrérie de la Pouteille a procédé à la réfection de plusieurs éléments patrimoniaux (Ferradou des Salces, Chapelle de Saint Jean du Bédél...), l'Association Tours et Détours à Chanac a également entrepris plusieurs restaurations.

Les **espaces publics** constituent des espaces de rencontres, d'échanges, lieux de la vie collective et de sociabilité, ils participent directement à la qualité de vie pour les habitants. Il s'agit donc d'appréhender et d'aménager ces espaces associant habitat, commerce et patrimoine en termes d'accessibilité, de fréquentation, d'ambiance, de « praticabilité ». La requalification, l'animation de ces espaces est donc un enjeu de revitalisation.

De plus, dans leurs pratiques, festivités, animations, médiations, les associations nombreuses et diversifiées concourent à la fréquentation des espaces publics en centre-bourgs, l'occasion d'occuper positivement l'espace public, de faire (re)vivre les centre-bourgs.

Un relief et des paysages très contrastés organisés sur trois ensembles distincts, l'Aubrac, le Causse, les vallées (Lot et Tarn) composent la CC ALCT présentant des patrimoines naturels de très grande valeur à préserver et mettre en valeur (PNR de l'Aubrac, plusieurs sites Natura 2000, Grand site de France...).

7- La transition écologique et les mobilités

La dimension énergie renouvelable est développée sur le territoire. Ainsi la zone d'activités de la Tieule (en bordure de l'A75) accueille une **ferme photovoltaïque**. Cette zone peut accueillir d'autres activités (développement en cours).

Un projet de création d'un **réseau de chaleur** à granulés (situé derrière la maison médicale) destiné à chauffer un ensemble de bâtiments publics (Mairie-école, centre de soins Ste Marie, pôle médical, maison Nologues, annexe maison Sacré Cœur, maison paroissiale) est en cours à La Canourgue. Une expérience transférable sur d'autres communes ?

Par ailleurs, plusieurs ouvrages de **production d'hydroélectricité** (< 4500kW) sont en fonction.

De fait de la configuration du territoire, la population locale est obligée à une grande mobilité et les **déplacements** au sein de la CC peuvent s'avérer longs. Ils sont essentiellement le fait de véhicules privés, les transports collectifs étant peu développés sur le territoire. En effet, 78.3% des personnes utilisent leur véhicule pour les déplacements domicile/travail, seulement 1.2% utilisent un deux-roues.



Ouvert à tous les habitants de plus de 18 ans habitants, le service de **transport à la demande** de la géré par la communauté de communes, est de plus en plus sollicité, représentant de 550 à 600 trajets en moyenne sur une année, il permet à ces personnes de rompre avec un certain isolement en leur permettant de se rendre notamment en centre-bourgs pour toutes activités.

Pour tendre à une mobilité plus durable sur le territoire, les déplacements devraient faire l'objet d'une **analyse** afin de connecter les pôles d'attractivités en intégrant la réalisation de cheminements ou liaisons douces vers les centre-bourgs, le soutien et le développement de nouvelles pratiques (covoiturage, utilisation de vélos à assistance électrique, TAD, requalification ...)

Conclusion

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Proximité Gorges du Tarn et de l'Aubrac – Desserte du territoire par A 75 et RN 88 – Faible taux de chômage – Présence d'entreprises de plus de 200 salariés et développement de filières porteuses – Zone d'attractivité touristique, espaces naturels et sites emblématiques, Patrimoine historique et architectural à valoriser – Terre d'accueil grâce aux établissements spécialisés – Présence de nombreux services publics – Vie associative et culturelle riche 	<ul style="list-style-type: none"> – Structure intercommunale récente – Territoire peu peuplé (faible densité) et morcelé – Inadéquation des logements face aux besoins – Evasion commerciale – Faible dynamisme commercial en centre bourg – Dépendance à la voiture individuelle
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> – Une ORT voulue et fédératrice pour le territoire – Une population plus jeune que la moyenne Lozérienne – Environnement propice au développement économique (entreprise comme commerce) – Espaces commerciaux libres dans les centre-bourgs – Petits patrimoines et espaces publics à mettre en valeur - Transition écologique via les énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> – Tendance au vieillissement de la population – Amplification de la vacance locative – Faible rotation et tensions locatives – Vieillesse du parc immobilier – Capacité d'accueil des nouveaux habitants (logement) – Démographie médicale préoccupante